



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20210330-DEC-AG-21-016-AU
Date de télétransmission : 01/04/2021
Date de réception préfecture : 01/04/2021

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Décision du 30 Mars 2021

**DECISION DU PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA
PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL**

OBJET : Acquisition d'un Quad pour la base nautique de l'Arinella

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi ;

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 24 juillet 2020, a délégué au Président les attributions suivantes :

En matière de commande publique :

- *En matière de fournitures et services :*

Préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini à l'article R2122-8 du Code de la commande publique (40 000€ HT à ce jour) ;

Considérant que la base nautique de l'Arinella organise des activités nautiques au moyen de bateaux, de calamarans ; le Quad permet une préparation plus rapide du matériel ainsi que la mise à l'eau des embarcations ;

Décision du 30 Mars 2020

OBJET : Acquisition d'un Quad pour la base nautique de l'Arinella

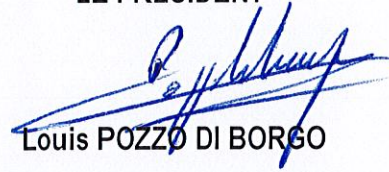
APPROUVE

Le devis n°2021-0493 de la Société « MJ Motors », (SIRET : 82083153500019), lieu-dit Petraolo – 20215 Arena Vescovato, pour un montant de 4 835 € HT, ci-annexé ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 01 AVR. 2021
et publication ou notification
du 01 AVR. 2021
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI